



AGREMENT DE FORMATEUR D'ADULTES **N° 2018/0052**

Conformément à l'article Lp. 545-15 du code du travail de Nouvelle-Calédonie,

Monsieur Jean-Claude BECKER

est agréé du 01/05/2018 jusqu'au 01/05/2021

en qualité de formateur d'adultes

pour la spécialité de formation suivante :

- 127 Philosophie, éthique et théologie
- 332 Travail, social
- 333 Enseignant, formation
- 413 Développement des capacités comportementales et relationnelles
- 415 Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles

A Nouméa, le 05/04/2018

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation
La directrice adjointe, chef du service certification, audit et contrôle



Mme Dominique FAUDET-BAUVAIS